

# Semaine Religieuse

DE

## Québec

VOL. XVII

Québec, 29 avril 1905

No 37

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

### SOMMAIRE

— o —  
Calendrier, 577. — Les Quarante-Heures de la semaine, 577. — Apostolat de la prière, 578. — Feu M. J.-P. Tardivel, 578. — Révérende Mère Sainte-Christine, 580. — S. S. Pie X et la Première communion, 580. — Aux parents des premiers communians, 581. — Mort de M. Charles Périn, 582. — La franc-maçonnerie en Canada, 582. — Erratum, 583. — L'influence catholique en Allemagne, 583. — Lettre adressée par le Duc d'Orléans, 583. — Bibliographie, 590.

### Calendrier

— o —

30 DIM.	*b	Quasimodo. I après Pâques. <i>Kyrie</i> du Temps pascal. I Vêp. des SS. Philippe et Jacques, apôtres, mém. du dim. et de Ste Catherine (II Vêp.).
1 Lundi	r	SS. Philippe et Jacques, apôtres, 2 cl.
2 Mar.ii	b	S. Athanase, évêque, confesseur et docteur.
3 Mercr.	r	Invention de la Ste Croix, 2 cl.
4 Jendi	b	Ste Monique, veuve.
5 Vend.	b	S. Pie V, pape et confesseur.
6 Samd.	r	S. Jean devant la Porte Latine, <i>dbl. maj.</i>

### Les Quarante-Heures de la semaine

— o —  
30 avril, Sault Montmorency (Saint-Grégoire). — 1<sup>er</sup> mai, Saint-Ludger. — 2, Pontbriand. — 3, Sainte-Sophie. — 4, Saint-Honoré. — 5, Sainte-Emmélie.

### Apostolat de la prière



Intention générale pour mai 1905. — *Les Congrégations de la Sainte Vierge.*

La Congrégation de la sainte Vierge est une association dont les membres, par un acte extérieur officiellement accepté du directeur au nom de la sainte Eglise, se consacrent à Marie, et, sous son patronage, par son secours et à son imitation, travaillent à se sanctifier, c'est-à-dire à éviter le péché, à pratiquer les vertus chrétiennes et à faire du bien aux autres.

Pour un congréganiste de Marie, travailler à sa sanctification personnelle serait peu, s'il n'y joignait les œuvres de zèle et d'apostolat. Aux œuvres de miséricorde corporelle il doit joindre les œuvres de miséricorde spirituelle, celles-ci plus nécessaires encore que celles-là : œuvres de catéchisme, de presse, d'enseignement chrétien, de conférences, de patronages, etc. . . Rien, en un mot, de ce qui intéresse la défense de l'Eglise et le bien des âmes ne doit le trouver indifférent.

#### PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre par le Cœur immaculé de MARIE les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, afin que les Congrégations de Marie croissent en nombre, en ferveur et en influence pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

*Résolution apostolique* : Devenir membre d'une Congrégation de la sainte Vierge.

#### Feu M. J.-P. Tardivel



M. Tardivel, fondateur et directeur-propriétaire de la *Vérité*, est décédé lundi dernier, le 24 avril. Mgr l'Archevêque a voulu assister à ses funérailles, mercredi, et présider lui-même à l'absoute.

Toute la presse, sans distinction de partis, a rendu un hommage mérité au talent du journaliste défunt, à l'énergie de ses efforts pour le bien, à la sincérité de ses convictions, à son

dévouement envers l'Eglise. Nous nous associons de grand cœur à ces témoignages honorables.

Au sens propre du mot, M. Tardivel a été jusqu'ici notre seul journaliste catholique. Avec une inlassable ardeur, il a défendu la vérité intégrale contre tous les adversaires, quels qu'ils fussent.

Canadien-Français, non par origine, mais par choix et par raison, il a exalté et soutenu de toutes ses forces l'idée nationale canadienne-française.

Son rôle a donc été considérable parmi nous, soit comme défenseur de la foi catholique, soit comme avocat de la patrie canadienne-française.

Peu d'hommes ont été chez nous l'objet à la fois de tant d'admiration et de tant d'aversion. Cela suffit à indiquer quelle a été la valeur du directeur de la *Vérité*.

Son caractère paraissait difficile à définir, puisqu'il a été jugé de tant de façons diverses et même opposées. Nous n'avons pas à dire en ce moment quelle est à cet égard notre manière de voir.

Quoi qu'il en soit, cette carrière toute de dévouement à la religion et à la patrie, et qui tout entière s'est passée dans un incroyable labeur et dans le désintéressement le plus absolu, est un grand exemple dans un temps où les caractères se font si rares.

Dès ici-bas, Dieu a commencé de récompenser son fidèle chevalier par des consolations qui ont dû adoucir notablement les amertumes et les tristesses des longs mois de maladie et des suprêmes adieux. Comme surtout il a dû remercier la Providence de lui avoir accordé la joie de pouvoir, avant de s'en séparer, confier son œuvre de la *Vérité* à un successeur dont les talents, le patriotisme et le dévouement à l'Eglise réalisaient ce qu'il pouvait souhaiter de mieux.

Pour nous qui, de nombreuses années durant, avons entretenu avec le journaliste défunt des relations d'amitié — voilée en ces dernières années par des malentendus plus que par des divergences véritables —, nous prions Dieu d'accueillir dans la céleste paix le vaillant lutteur qui, au cours de sa vie, ne connut pas le repos. Que nos lecteurs veuillent bien aussi se souvenir de lui devant le Seigneur.

### Révérènde Mère Sainte-Christine

Mercredi, S. G. Mgr l'Archevêque a présidé aux funérailles de la Rév. Mère Sainte-Christine, du monastère des Ursulines de Québec.

La vieille religieuse, décédée à l'âge de 73 ans et après un demi-siècle de vie monacale, était la sœur de feu l'abbé Doherty, du séminaire de Québec; aux anciens elle rappelait ce prêtre distingué, par les grâces de son esprit, comme par ses talents remarquables et par ses belles vertus. Durant tant d'années consacrées à l'œuvre de l'éducation, elle exerça au sein du cloître une influence bienfaisante et considérable.

### S. S. Pie X et la Première communion

Jusqu'aujourd'hui, les premières communions à Rome se faisaient isolément et par petits groupes, dès que chaque enfant paraissait suffisamment préparé. Le Pape actuel veut substituer à ce régime l'usage de la première communion solennelle, tel qu'on le pratique en France et ailleurs. Il vient d'en écrire à son cardinal vicairè avec cette douceur péremptoire qui fait le caractère de ses lettres et de ses anciens mandements.

Pie X réalise à Rome ce qu'il avait tant favorisé à Mantoue et à Venise. Il faut lire dans les *Actes du Synode* tenu à Mantoue en 1888, — volume rédigé tout entier de la main de Mgr Sarto, — les détails du cérémonial suggestif que l'évêque de Mantoue y prescrit pour la première communion. C'est une adaptation touchante des rites de l'ordination sacerdotale.

Avant la messe, les futurs communicants étant à leur place, on chante le psaume : *Ecce quam bonum et quam jucundum*, etc., et le *Veni Creator*; puis le célébrant s'assied devant l'autel; les premiers communicants sont agenouillés; derrière eux le reste des fidèles est debout.

Du pied de l'autel, le cérémoniaire s'adresse au célébrant en langue vulgaire :

« En ce jour sacré, voici, Père vénéré, ces enfants qu'une dévotion très vive pousse à se donner et à se consacrer tous au

Seigneur. Pieusement réunis ici, leur âge ne leur a point permis, jusqu'aujourd'hui, de se nourrir du pain des anges ; c'est pourquoi, ce matin, ils vous supplient de tout leur cœur de les faire participer, pour la première fois, à cette nourriture céleste.

« *Le célébrant* : Mais êtes-vous sûr qu'ils en sont dignes ?

— « Pour eux, à la vérité, ils protestent qu'ils sont indignes de recevoir la chair immaculée de l'Agneau divin ; mais ils ont confiance que la grâce divine les rend dignes. Du reste, autant que l'on peut le savoir humainement, je sais et j'atteste qu'ils sont convenablement instruits et saintement préparés.

« *Le célébrant* : Rendons grâces à Dieu. Toutefois, avant qu'ils ne s'approchent du banquet céleste et des noces de l'Époux divin, je désire qu'ils se revêtent de l'habit nuptial, en professant publiquement leur foi et en renouvelant à Dieu les promesses qu'ils lui ont faites dans leur baptême, et qu'ils les renouvellent précisément là où ils l'ont reçu. »

C'est alors que, conduits processionnellement aux fonts baptismaux, les futurs communiants renouvellent, avec la profession de foi, les promesses du baptême. Le célébrant conclut, avant de les conduire à l'autel, où il célébrera pour eux la sainte messe :

« Si telle est votre sincère volonté, par le caractère de mon auguste ministère, au nom du Seigneur, je vous reconnais tous dignes de recevoir le corps très saint de Jésus-Christ, » etc.

Ces solennités de la première communion dont Pie X a constaté tant de fois, durant sa longue carrière pastorale, les heureux et lointains retentissements dans la vie humaine, il veut que les fidèles de Rome en bénéficient.

### Aux parents des premiers communiants

La *Libre Parole* adresse aux parents des premiers communiants quelques conseils qui, pour paraître sous la rubrique *Chronique de la Mode*, n'en sont pas moins excellents. Les voici :

« D'abord et avant tout, il faut faire à la communianta une vie de recueillement complet surtout pendant la semaine de la retraite. S'il y a d'autres enfants à la maison, il faut les

surveiller avec soin, afin qu'ils ne dissipent pas leur frère ou leur sœur. Il faut les laisser dans cet état de piété, en évitant toute conversation oiseuse, tout mouvement un peu vif d'impatience ou de mécontentement.

« On n'invite généralement que la famille, qui se fait une joie d'assister à la messe et d'embrasser l'enfant à la sortie.

« Le grand jour arrive, il faut bien régler son temps pour l'heure du lever et de la toilette, afin que l'enfant ne soit ni bousculé, ni troublé, et qu'il conserve une quiétude parfaite...

« *Quand l'enfant sera quitte de tous ses devoirs religieux, il remplira ses devoirs mondains ou d'affection et il fera ses visites à tous ses parents et à tous ses amis intimes. Il serait tout à fait déplacé de le promener de porte en porte le jour de sa première communion. Ce serait un peu trop tôt lui faciliter d'éparpiller aux quatre vents de la rue les bénédictions et les bienfaits d'un tel jour.* »

#### Mort de M. Charles Périn

M. Charles Périn, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain, vient de mourir à Ghlin (Belgique), à l'âge de 90 ans. Il a exercé une influence considérable sur le mouvement des idées catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle. Nourri des plus solides doctrines chrétiennes, il fut le restaurateur, le créateur de l'économie politique chrétienne. Il a publié :

En 1849, *Les Economistes, les Socialistes et le Christianisme* ; en 1850, *Du Progrès matériel et du renoncement chrétien* ; en 1861, *De la richesse dans les sociétés chrétiennes* ; en 1875, *Les lois de la société chrétienne* ; en 1880, *Les doctrines économiques depuis un siècle* ; en 1883, *Mélanges politiques et d'économie* ; en 1886, *Le Patron* ; en 1888, *Les Premiers principes d'économie politique*.

#### La Franc-Maçonnerie au Canada

Chaque semaine, M. Albert Monnot, rédacteur à la *Libre Parole*, publie dans ce journal un état des travaux des différentes loges maçonniques de Paris, d'après le *Bulletin des*

*travaux de la Maçonnerie*, qu'il réussit à se procurer nous ne savons comment.

Dans son article du 3 avril, nous trouvons le paragraphe suivant, sur lequel nous attirons l'attention de nos lecteurs :

A l'Unité maçonnique et aux *Inséparables du Progrès*, on s'est occupé de l'organisation maçonnique au Canada. La Veuve a jeté son dévolu sur ce nouveau champ d'action, si inébranlablement français : elle espère réussir à le dénationaliser et bien mériter de l'Angleterre.

---

### Erratum

---

Dans la livraison du 8 avril, page 533, la fin d'une phrase a été accidentellement omise. On voudra bien lire comme suit la 7<sup>e</sup> ligne du bas de la page : ( et le Dr. Starcke... avertit le public qu'il ne faut pas confondre l'instruction ) mentale donnée à l'école avec l'éducation religieuse et morale. En France &c.

---

## L'influence catholique en Allemagne

---

### NATURE, ORGANISATION, FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES CATHOLIQUES

(Suite et fin.)

En parcourant l'œuvre féconde des 51 assemblées générales des catholiques d'Allemagne, on fait une double constatation qui est d'un suprême intérêt. La première est que, depuis 1848, ces assemblées ont été, d'une année à l'autre, comme le reflet des principaux événements de la vie politico-religieuse de l'Allemagne ; la seconde est que presque toutes les œuvres catholiques d'Allemagne ont trouvé dans les assemblées annuelles, soit leur origine, soit du moins leur sanction et le principe de leurs développements.

De 1848 à 1858, l'œuvre des congrès s'organise et s'affirme. De 1858 à 1870, on y suit avec un douloureux intérêt le drame qui se déroule autour de Pie IX. En 1866, on y dénonce les faux principes de l'Etat libéral avec ses maximes de liberté à outrance, les erreurs modernes sur le principe des nationalités, la force primant le droit et l'autorité du fait accompli.

La question scolaire est sans cesse à l'ordre du jour. Le congrès de Bamberg en 1868, un de ceux où elle fut le plus passionnément agitée, adopte la résolution suivante : « L'assemblée affirme le droit qu'ont les parents catholiques de régler l'éducation de leurs enfants. Elle prétend maintenir le droit des catholiques à des écoles et fondations scolaires indépendantes. Elle demande que la législation leur donne le pouvoir de créer des établissements d'enseignement conformes à leurs convictions. Si la séparation de l'école et de l'Eglise entraine dans la législation, les catholiques réclameraient une entière liberté d'enseignement. »

Le devoir électoral y trouve aussi des champions intrépides et il est réconfortant, aujourd'hui encore, d'entendre le chanoine Monfang s'élever en 1868 contre les *bonnets de nuit* qui se dérobent et s'abstiennent par indifférence. Il dit à l'électeur : « Tu dois voter selon ta conscience. C'est ton droit, par conséquent ton devoir. Tu es responsable du mal qui surviendra, car tu pouvais empêcher l'entrée de ce *Monsieur* dans le conseil communal. Ah! si tous les catholiques savaient paraître sur le champ de bataille électoral ! »

La lutte pour la *parité*, c'est-à-dire pour une juste participation des catholiques à toutes les fonctions publiques, revient aussi constamment battre en brèche l'odieuse exclusivisme des régimes protestants, et parfois la lâche insouciance des gouvernements catholiques dominés par la pression libérale. Quand le *Kulturkampf* survint, les catholiques étaient prêts.

Mais c'est surtout l'action sociale qui doit à ces assemblées ses plus magnifiques résultats. La législation et l'initiative privée, la justice et la charité, ont été inspirées par elles. Si le Centre est, dans la plus pure acception du terme, le *parti démocratique* en Allemagne, c'est qu'il s'est toujours fait l'écho des justes revendications de l'âme populaire, c'est que nobles et plébéiens marchent d'accord. Les paysans, les ouvriers, les artisans ont leurs plus sûrs défenseurs dans le Centre inspiré par les assemblées annuelles. La *section des questions sociales* y est, de tradition, la plus assidûment fréquentée. Les associations d'ouvriers sont au nombre de plus de 1300 avec 20,000 membres ; les associations de paysans comptent 26,000 mem-

bres; et le *Volksverein* (association générale du peuple catholique) a dépassé le nombre de 400,000 adhérents.

Rappelons-nous enfin que l'idée dominante du congrès de Ratisbonne a été le mot de Pie X dans sa première encyclique : *Instaurare omnia in Christo*. Tous les discours sur la philosophie, l'art, la science, la littérature, l'éducation, la question sociale, les droits et les devoirs du catholique, etc., ont été dominés par ce *leitmotiv* souverain, harmonisant en un accord puissant et doux et la foi divine et les données de la raison, et montrant aux adversaires honnêtes la vertu civilisatrice et bienfaisante de l'Eglise de Jésus-Christ dans tous les domaines de l'humaine activité.

Après une revue si glorieuse des œuvres et des conquêtes des assemblées générales annuelles des catholiques d'Allemagne, il est bien permis de croire que si les députés catholiques de France avaient su s'affirmer sur le terrain de la législation sociale et des intérêts populaires, comme le promettaient leurs débuts, il y a trente ans, sous la noble impulsion du comte Albert de Mun et de ses amis; et que si, en ces dernières années encore, à chaque projet de loi sectaire ils avaient su opposer un projet de loi pour l'amélioration des conditions du travail, ils eussent fini par gagner l'estime du peuple, par couper l'herbe sous le pied des socialistes qui ne sont que d'impuissants plagiaires, et par conquérir une situation bien autrement imposante qu'en s'usant à un jeu de politique de baseule, de compromis et d'alliances immorales, où ils n'ont cessé d'être les dupes.

Pour compléter cette étude sur les assemblées générales annuelles des catholiques allemands, il faut enfin admirer l'ordre qui préside à la mobilisation de ces masses d'hommes, ordre qui est le résultat d'une longue expérience et d'une sage conduite. Voyons donc les rouages de cette organisation, — modèle que S. S. Pie X voudrait voir appliqué à d'autres pays.

Trois facteurs entrent en jeu pour le fonctionnement du congrès annuel: ce sont le *comité central permanent*, le *comité local* et le *règlement même de l'assemblée*.

La mission principale du *comité central permanent* est le choix de la ville et la préparation du congrès. Au comité central se réunissent, comme en un point convergent, les

expériences faites jusque-là. On y débat d'avance les propositions et les vœux reçus. On en formule de nouveaux. Le bureau se tient en communications constantes avec les personnalités influentes de l'Allemagne catholique, pour réaliser une marche en avant et des procédés uniformes. C'est à ce comité que s'adressent les villes qui désirent avoir l'assemblée générale chez elle, et s'engagent à fournir les garanties nécessaires. Les chefs des associations commencent par s'entendre à l'amiable. On sollicite ensuite l'assentiment de l'évêque et celui des pouvoirs publics. On se concerta alors avec le comité central qui décide en première instance sur la proposition et voit s'il y a lieu de la présenter à la prochaine assemblée générale. En ce cas, l'invitation à venir siéger dans la ville en question y est apportée par un de ses représentants. — Parfois, aussi, l'initiative vient du comité central.

Quand le choix de la ville est fixé, apparaît le *comité local* créé par les initiateurs du mouvement. Ce dernier nomme le *bureau* et constitue les *commissions*. Celles-ci ont de rudes problèmes à résoudre. Tout ce monde travaille pendant une année, et c'est parfois après bien des tâtonnements que l'on tombe d'accord sur tous les points. Il importe, dès le début, d'assurer le côté financier, de choisir pour le comité des hommes populaires, et comme premier secrétaire un homme compétent, généralement un bon journaliste. Enfin, l'on crée un *comité d'honneur*, composé des notabilités de la ville et du haut clergé. Le comité local préside à la fête solennelle de la réception des hôtes ; le lendemain, sous sa présidence encore, se tient la première assemblée du congrès qui institue son comité propre ; à ce nouveau comité le comité local remet ses pouvoirs ; alors entre en pleine vigueur le *règlement*, troisième élément constitutif des congrès.

Le *règlement* se compose de 27 articles. Les six premiers traitent de l'ordre et des dispositions générales du congrès, des membres qu'on y admet, de ceux qu'on pourrait être amené à en exclure. L'article 7 fixe le caractère des diverses réunions, telles que *assemblées générales publiques, séances des sections, assemblées générales closes*, etc. L'article 8 prévoit la formation des diverses sections. Les articles 9 et 10 règlent la nomination des membres du bureau. Les quatre articles suivants

précisent en détail les rôles des divers membres du bureau et celui des présidents des sections. L'article 15 exclut toute polémique confessionnelle. Les articles 16 et 19 règlent ce qui a rapport aux diverses motions présentées ; les articles 17, 18 et 20, ce qui a rapport aux orateurs et à leurs discours. Le 21<sup>e</sup> règle le vote ; le 22<sup>e</sup> défend toute collecte ; le 23<sup>e</sup> regarde le maintien du comité central ; le 24<sup>e</sup> précise les fonctions de ce comité central ; le 25<sup>e</sup> pourvoit à la publication du compte rendu ; le 26<sup>e</sup>, à la question financière ; le 27<sup>e</sup>, aux imprévus.

Telle est l'œuvre dans ses grandes lignes. Par leur nature, par leur constitution et leur fonctionnement, les congrès catholiques d'Allemagne présentent une des organisations les plus belles, les plus puissantes, les plus fécondes qu'ait su inspirer et créer le génie catholique. L'ossature d'une cathédrale gothique, avec toutes ses parties qui se tiennent et se soutiennent de la base aux voûtes aériennes, est un objet d'étude stupéfiant pour l'architecte qui a su en pénétrer la structure et en admirer l'indéfectible solidité. Une impression d'ordre moral analogue domine le spectateur qui étudie le monument grandiose que l'union et la discipline des catholiques d'Allemagne ont su élever à l'honneur du Christ et de l'Eglise et au profit même de leur patrie. Car les congrès catholiques annuels ont été un puissant élément de rapprochement et de fusion des diverses races qui constituent aujourd'hui l'empire d'Allemagne. Les adversaires eux-mêmes le reconnaissent.

Il y a longtemps que le choix de la ville de Strasbourg a été décidé pour le séjour de l'assemblée générale de 1905. M. le docteur Burguburn est venu, l'an dernier, à Ratisbonne, saluer le congrès au nom de ses compatriotes alsaciens et lui donner rendez-vous dans la belle cité des bords du Rhin. Cette décision est habile. Si les Allemands gardent le tact indispensable en l'occurrence, elle contribuera à englober les catholiques d'Alsace-Lorraine, déjà fort ébranlés, dans le vaste engrenage du mouvement catholique d'Allemagne. L'heure est favorable, et on a certainement escompté, sans le dire tout haut, l'aversion profonde et le mépris légitime que le gouvernement persécuteur de France inspire aux provinces annexées.

« Nous sommes bien aises, disait un brave curé d'un coin charmant de la montagne, de ne pas être gouvernés ici par

les francs-maçons de Paris. Après avoir fléchi, par suite des émigrations, la vie catholique et la proportion numérique des catholiques remontent. » Et M. l'abbé Delsor a dit à Ratisbonne : « Le régime Combes a fait plus que cinquante ans de germanisation pour ruiner les sympathies françaises en Alsace. »

Il est à croire dès maintenant que la préparation du grand congrès de 1905, à Strasbourg, donnera une intensité nouvelle à la vie et au mouvement catholiques en Alsace-Lorraine, comme dans tout l'empire d'Allemagne, avec une bienfaisante répercussion dans tous les pays catholiques du monde.

B.

### Lettre adressée par le Duc d'Orléans

AUX ROYALISTES DE FRANCE

Woodnorton, le 25 mars (1905).

Messieurs,

Depuis cinq ans, les maux de la Patrie ont redoublé, augmentant en moi, avec les douleurs de l'exil, la conscience de mon devoir. Plus que jamais, à l'erreur républicaine doit s'opposer la vérité monarchique. Les trêves apparentes et passagères ne sauraient modifier le cours des événements. Plus fort que les desseins des hommes, le vice même des institutions entraîne le régime vers son terme fatal : l'anarchie.

L'Etat républicain est un corps décapité. Chacun le sent et le déplore. L'instinct populaire réclame un Chef : il ne trouve, de l'aveu unanime, qu'un président désarmé, éternel esclave du Parlement, de ses ministres, des Loges ou des Comités. Seul le Roi peut rendre à la magistrature suprême son utilité avec sa dignité.

Elevée au-dessus de toutes les conditions rivales, indépendante des partis, uniquement préoccupée du bien public et de l'intérêt national, la Monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, demeure le seul pouvoir capable de rendre à la France l'ordre, la prospérité économique, le prestige moral, et avec son rang dans le monde, son rayonnant éclat d'autrefois. Seule, elle peut mettre un terme aux luttes

de classes, apaiser l'antagonisme social, et par le judicieux exercice de sa plus généreuse prérogative, l'impartialité, garantir à tous les mérites, d'où qu'ils viennent, leur emploi et leur écompense.

Ainsi conçue, la Monarchie est en mesure d'étudier, non pour les esquiver, mais pour les résoudre, les graves questions qui préoccupent à cette heure l'esprit public.

Quel que soit le mode futur de ses rapports avec la Société civile, l'Eglise catholique, placée en dehors des luttes politiques, et vénérable d'autant plus, à le droit de vivre dans une pleine indépendance doctrinale et disciplinaire, sous la légitime autorité de son Chef spirituel, le Souverain Pontife. Ce serait commettre une odieuse iniquité que de la dépouiller des temples ou prièrent tant de siècles et des indemnités qui lui furent justement allouées. A l'ère des persécutions mesquines, la Monarchie ferait succéder un régime de justice et de bienveillance. Respectueuse de la liberté religieuse, elle saurait à la fois maintenir les prérogatives de l'Etat et garantir à l'Eglise le libre exercice de sa mission divine. Un régime analogue s'appliquerait aux autres cultes. On verrait seulement aboutir cette réforme tant souhaitée: la séparation de la Franc-Maçonnerie et de l'Etat.

L'armée — est-il besoin de le dire ? — ne connaîtrait plus la plaie infâme de la délation: Tous les soldats de France trouveraient en moi, qui eus l'amertume de ne pouvoir servir dans leurs rangs, un chef garant de l'honneur commun comme du sien propre. L'Armée, messieurs ! De quelle jalouse sollicitude ne devons-nous pas l'entourer ? Malgré les atteintes dont elle est l'objet, elle reste parmi nous la grande école du devoir, du dévouement et du sacrifice. Et de quelles autres vertus pouvons-nous espérer le relèvement national ?

Par la décentralisation, compatible seulement avec un pouvoir fort ; — par une législation sociale humaine aux faibles et aux opprimés ; — par l'équitable répartition de l'impôt en dehors de toute inquisition vexatoire ; — par l'organisation de retraites ouvrières au moyen du large développement des œuvres de mutualité et de prévoyance, bien des problèmes politiques et sociaux se trouveraient résolus. Ainsi serait rendu à notre race, avec sa fécondité, le génie d'initiative dont

j'ai retrouvé partout l'empreinte sur la face du monde. Ainsi serait assuré à la France le plus grand des bienfaits, celui qui inscrivit à jamais le nom de Henri IV dans la mémoire du peuple, la réconciliation nationale, la fin des proscriptions, l'harmonie et la paix entre les citoyens.

Je ne renoncerais point à de si hauts espoirs. J'ai foi dans mon principe : j'ai foi dans le concours de mes fidèles. Ils combattront avec moi à visage découvert, drapeau déployé, soucieux avant tout des affirmations nécessaires. Le temps travaille pour nous, et le nombre s'accroît chaque jour des républicains désabusés qui « n'attendent rien que d'un changement de régime ». Pour moi, fort des leçons de l'histoire, héritier de ceux qui firent la France, je n'ai qu'une ambition : servir mon pays. Vienne l'heure marquée par Dieu, de me dévouer à son salut : je serai prêt.

PHILIPPE.

#### Bibliographie

— *L'Instruction publique dans la province de Québec.* Par Paul de Cazes, docteur, ès lettres, etc. Québec. 1905.

Jolie brochure de 67 pages, qui contient un précis historique de l'instruction publique en notre pays, puis un aperçu complet de l'organisation scolaire de la Province, très heureusement décrite en si peu de pages. Nous avons vu avec satisfaction que l'auteur, en citant les chiffres donnés par M. Magnan dans son *Mémorial de l'Éducation*, sur le total des dépenses de l'instruction publique dans la Province, leur a donné une sanction quasi officielle.

M. de Cazes, par la publication de cet opuscule, a mis tous ceux qui s'intéressent chez nous à la cause de l'instruction publique en état d'apercevoir en un coup d'œil ce qu'est réellement notre régime scolaire, si injustement décrié.

— ABBÉ L. POULIN, ancien second vicaire de Sainte-Clotilde, curé de Notre-Dame de la Croix de Ménilmontant, à Paris, chanoine honoraire de Périgueux : *A la suite du Maître.* 1 vol. in-12 de 480 pages. Prix : 3 fr. 50. (Ancienne Maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon. Paris-VI<sup>e</sup>. A Québec, chez Garneau, Pruneau & Kirouac, libraires.)

La parole éloquente de M. l'abbé Poulin est bien connue à Paris : Sermons de circonstances, panégyriques, retraites... lui ont fait une place distinguée dans le clergé du premier des diocèses de France ; ses ouvrages, non moins doctes, sont tout aussi appréciés, et continuent, au foyer et au salon, son fructueux apostolat.

Qui ne connaît son dernier volume, *Vers l'Éternité*, qui en est déjà à son huitième mille ? Qui ne s'empresse, dès maintenant, à lire son nouvel ouvrage : *A la suite du Maître*, où trente-six chapitres de haute piété apprennent aux âmes chrétiennes quel doit être leur véritable esprit de religion et de foi dans leur vie de chaque jour ?

Il ne faut pas s'y tromper : la mystique de M. l'abbé L. Poulin n'est que dans les termes ; et beaucoup de sens pratique, d'instruction sérieuse, et de substantielle doctrine sont répandus avec abondance dans le développement si théologique de chacun de ses titres. Les citations de toute sorte d'auteurs en émaillent les belles pages.

Ainsi : « Le seul éternellement aimé ; Le mystère de la foi ; Les voiles de l'avenir ; Les œuvres de miséricorde corporelle ; Les paroles de Jésus en croix ; La droiture du chrétien... » et trente autres titres tout aussi subjectifs, promettent au lecteur la grande nourriture qui fait vraiment la vie des âmes.

C'est avec un véritable profit que nous avons lu ce beau livre et nous sommes assuré qu'il n'est pas de vraie chrétienne qui n'y trouve matière à méditation profonde et à résolutions salutaires, pas de prêtre qui n'y recueille d'immenses gerbes de fleurs de doctrine évangélique dont le parfum embaumera les âmes de piété.

Ce nouvel ouvrage de M. l'abbé L. Poulin est donc encore un apostolat qui perpétue sa parole et va donner aux nombreux chrétiens dont il a été le guide une nouvelle ferveur dans le service de Dieu « à la suite du Maître ».

Il y a tant de superficiel dans la piété des habitués de nos églises, qu'un nouveau livre très actuel et très substantiel leur était nécessaire ; avec sa foi et sa science notre auteur l'a écrit, et, comme ses devanciers, *A la suite du Maître* sera lu et goûté sans réserve et sans limite : les nombreuses demandes qui affluent déjà en sont l'irréfusable preuve.

L.-B. DE BRAZERAT,  
*Miss. apost.*

— *Journal des Visites pastorales de 1815 et 1816, par Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec*, publié par Mgr Henri Têtu, Québec. Imprimerie Franciscaine missionnaire. 1903. in 8° de 205-75 p.

On ne peut s'empêcher d'admirer et de louer tout à la fois l'enquête minutieuse que Mgr Têtu dirige en vue d'une édition définitive de son ouvrage sur *Les Evêques de Québec*. De patientes investigations savamment conduites, dans divers dépôts d'archives, et la communication qui lui fut faite naguère des matériaux rassemblés jadis par M. l'abbé Bois sur les grandes figures de l'épiscopat canadien vont lui permettre de renouveler, en la plaçant sous les feux d'une lumière historique plus intense, la biographie de ces inlassables ouvriers de la grande œuvre sociale du catholicisme et de l'influence française au delà des rives du Saint-Laurent. (1)

A ces préoccupations d'un esprit d'élite, l'on doit l'impression du journal inédit des visites épiscopales de Mgr Plessis au cours des années 1815 et 1816. Peut-être le volume n'ajoute-t-il pas grand-chose à ce que nous savons de l'illustre évêque, mais l'importance des services que cette publication est appelée à rendre à l'histoire locale lui assure une place de choix dans toute bibliothèque d'érudit canadien. D'un style monotone, souvent incorrect et sans art, comme la plupart des ébauches littéraires d'il y a encore un demi-siècle, ces notes rédigées à la hâte prennent de la valeur en raison des renseignements de première main qu'elles révèlent sur la plupart des paroisses visitées (aspect du pays, populations, condition matérielle des indigènes, leurs mœurs, la religion, les traditions, etc.) Parfois, à parler franc, la bonne foi de l'évêque un peu surprise enregistre avec une condescendance trop amusée des racontars d'anciens ; mais l'éditeur, loin d'en faire état, les flanque solidement de notes rectificatives et de renvois aux travaux de ses devanciers. Des documents complémentaires cités ou analysés en une série d'appendices terminent heureusement l'édition du Journal.

Une lacune que l'on me permettra de signaler à voix basse, c'est l'absence d'une table de noms de lieu et de personne. Tous les travailleurs, auxquels cet instrument de rapide information eut épargné un temps précieux, regretteront que les pages du volume extraites de la *Semaine religieuse* de Québec n'aient pas reçu ce renfort d'unité. Il est vrai que la double pagination en chiffres arabes eût quelque peu entravé la facilité des recherches. Mais ces défauts tiennent moins de l'auteur qu'ils n'accusent un état d'esprit général insouciant des exigences de la méthode historique actuelle.

(Paris-Canada.)

VICTOR CARRIÈRE.

---

(1) Mgr Têtu nous dit qu'il ne songe nullement à préparer une réédition des *Evêques de Québec*, et que les manuscrits de M. Bois ne lui ont jamais été communiqués.

(Sem. R. de Québec.)